 Eidgenössisches Departement für
 Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

***Indications générales :***

***Bleu/bleu foncé*** *= exemples à adapter/supprimer /* ***Rouge*** *= fonction informative : à supprimer*

*Ne pas utiliser de formatages spéciaux comme les tabulateurs ainsi que les listes et numérotations automatiques. Ne pas séparer les mots !*

***Ce document correspond au document « Documents de l’offre de prestations d’appui au maître d'ouvrage ». Les éventuels changements/compléments doivent donc être effectués dans les deux documents !***

 Bundesamt für Strassen ASTRA

 Filiale 5

***Appel d’offres simap – procédure ouverte***

**(**Prestation d’architecte et/ou d'ingénieur **: heures estimées du soumissionnaire)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | ***Français*** |
| 0.1 | Titre du projet  | **Nom du projet selon TDCost – lot (ev.) - objet – service**  |
| 0.2 | Genre de marché*Une seule désignation possible* | [x]  Marché de services[ ]  Marché de fournitures[ ]  Marché de construction |
| 0.3 | Type de procédure | [ ]  Procédure ouverte[ ]  Procédure sélective |
| 0.4 | Marchés soumis aux accords internationaux (WTO/GATT) | [ ]  oui[ ]  non |
| 0.5 | Date de publication souhaitée*Impossible les week-ends* |  |
| 0.6 | Service d’achat | [ ]  Responsabilité propre |
| 1.1 | Pouvoir adjudicateur***Aucune*** *donnée personnelle dans l’adresse !****Aucune*** *adresse électronique personnalisée !**\* = champs obligatoires* *Adresse à Ittigen (le NPA/la localité suffit) :**Office fédéral des routes OFROU**3003 Berne* | \*Service demandeur/Entité adjudicatrice: Office fédéral des routes OUFROU Filiale Bellinzona\*Service organisateur: Office fédéral des routes OUFROUA l’attention de: «NON APRIRE – OFFERTA: XXX»\*Adresse: Via C. Pellandini 2a \*NPA/Località: 6500 Bellinzona\*Pays: SuisseTéléphone: 058 469 68 11Fax: 058 469 68 90\*E-Mail: acquistipubblici@astra.admin.chURL: www.astra.admin.ch |
| 1.2 | Envoi des offres à l’adresse*Une seule désignation possible* | [ ]  indiquée sous 1.1[ ]  suivante |
|  | Délai pour poser des questions par écritRemarques :*Impossible les week-ends* | Date: |
| 1.3 | Les questions doivent être posées en allemand, français, italien (sur la base de l’offre, point 3.11) sur le forum du site www.simap.ch. Les réponses seront formulées de manière générale à tous les participants sur ce forum d’ici au xx.xx.xxxx (au moins 10 jours ouvrables avant le délai de remise des offres). Les questions reçues après le xx.xx.xxxx ne seront pas traitées. |
| 1.4 | Délai de clôture pour le dépôt des offres*Impossible les week-ends***(au moins 40 jours à partir de la publication)**  | Date: |
|  | Délais spécifiques et exigences formelles :L’offre (dossier de l’offre) doit être remise sous forme papier en double exemplaire et sous forme électronique (sur clé USB) en doux exemplaire. Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l’affranchissement par une machine d’entreprise n’est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l’offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L’enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l’indication « NON APRIRE – OFFERTE: XXX » bien en évidence.Remise en mains propres :En cas de remise en mains propres, l’offre doit être déposée à la loge de l’OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d’ouverture (horaires : Lu – Je : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00 / Ve : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00), contre remise d’un accusé de réception (adresse au point 1.2). En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l’étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d’un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d’ouverture. L’accusé de réception doit alors être envoyé à l’adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée.Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte. |
| 1.5 | Date de l’ ouverture de l’offre | date :lieu : Bellinzona |
|  | remarques: | La date de l’ouverture des offres est provisoire. L’ouverture des offres n’est pas publique. |
| 1.6 | Genre de pouvoir adjudicateur | Confédération (administration fédérale centrale) |
| 2.1 | Type de marché de **service**  | **Sélection dans SIMAP** |
| 2.2 | Titre du projet (résumé) du marché ***150 signes au maximum*** | **« Identique au point 0.1** » + **phases prévues selon la LRN (par exemple concept d’intervention, projet définitif…)** |
| 2.3 | Référence / numéro de projet | **(REMARQUE: numéro du projet selon TdCost)** |
| 2.4 | Marché divisé en lots ? | [ ]  oui[ ]  non |
|  | Les offres sont possibles pour : | [ ]  1 lot[ ]  nombre maximal de lots \_\_\_[ ]  tous les lots |
|  | Description des lots avec indication du délai d‘exécution et dimension/quantité |  |
| 2.5 | Vocabulaire commun des marchés publics (**CPV**)*Plusieurs désignations possibles* | <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:DE:PDF> [*http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF*](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF) |
| 2.6 | Objet et étendue du marché***900 signes au maximum*** | **REMARQUE : CE POINT NE SERA PLUS INSÉRÉ AU POINT 4.6, PUIS FAIRE LE TEXTE JUSQU'À MAX. 900 CARACTÈRES !****(REMARQUE : ne pas indiquer le nombre d’heures prévues par le mandant !)**Le soumissionnaire estime les heures totales requises pour la réalisation du mandat. Les heures indiquées par le soumissionnaire constituent le plafond maximum auquel il a droit pour apporter les prestations requises dans le cadre de cet appel d'offres. |
| 2.7 | Lieu de prestation de services, lieu de livraison |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Suisse CH – 6500 Bellinzone/TI ou 7430 Thusis/GR – lieu de l’exécution |
| 2.8 | Durée totale du contrat (ordre de base avec options)*Date exacte xx.xx.xxxx* |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

 |
|  | Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: | [ ]  oui, on est susceptible d’avoir une prolongation lorsque la validation du crédit requise, les délais de la procédure d’approbation et/ou des circonstances imprévues l’exigent*.*[ ]  non |
| 2.9 | Options  | [ ]  oui[ ]  non |
|  | Description des options avec indication du délai d‘exécution et dimension/quantité | **(si oui, REMARQUE: estimez si des options doivent être fournies)** |
| 2.10 | Critères d’adjudication (CA) | Sélectionner dans SIMAP :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre des critères | Type de critères | Pondération % |
| CA1 **XXX** | [ ]  Prix[ ]  Qualité[ ]  Coût | **Xx %** |
| CA2 **XXX** | [ ]  Prix[ ]  Qualité[ ]  Coût | **Xx %** |
| CA3 **XXX** | [ ]  Prix[ ]  Qualité[ ]  Coût | **Xx %** |
| CA4 **XXX** | [ ]  Prix[ ]  Qualité[ ]  Coût | **Xx %** |

 |
|  | Commentaires***2000 signes au maximum*** | Voir point 4.6 «Autres indications» |
| 2.11 | Variantes admises | [ ]  oui[ ]  non |
|  | remarques | (En cas de réponse préalable positive) Dans tous les cas, la variante officielle déposée doit être complète.Les offres globales et forfaitaires et/ou les offres avec un tarif moyen horaire ne sont pas admises. |
| 2.12 | offres partielles | [ ]  oui[ ]  non |
|  | remarques | Les offres déposées doivent être complètes. Aucune modification du texte de l’offre n’est autorisée. Les offres partielles ne sont pas valables et seront exclues. |
| 2.13 | Délai d’exécutionDate exacte xx.xx.xxxx |  |
|  | remarques |  |
| 3.1 | Conditions générales de participation | Selon les explications fournies dans le cahier des charges. |
| 3.2 | Cautions/garanties | Aucune.  |
| 3.3 | Conditions de paiement***Exception dûment justifiée*** *Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | Le montant net de la facture électronique établie en bonne et due forme, en francs suisses et augmenté de la TVA, est payé dans un délai de 30/45 jours à compter de la réception de la facture.Vous trouverez de plus amples informations concernant la facturation électronique sur le site Internet suivant:<http://www.e-rechnung.admin.ch/f/index.php>**Ou**Dans les **30 ou 45** **(REMARQUE: choisir en fonction du projet)** jours suivant la réception de la facture à l'OFROU. |
| 3.4 | Coûts à inclure dans le prix offert*Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat. |
| 3.5 | Communautés de soumissionnaires*Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | Admises, à condition qu’un soumissionnaire assume la conduite, et qu’il indique dans le dossier de l’offre les partenaires impliqués. Les membres d’une communauté de soumissionnaires ne peuvent participer avec d’autres soumissionnaires qu’en tant que sous-traitants. Une fois l’offre remise, il n’est plus possible de modifier la composition de la communauté. |
| 3.6 | Sous-traitance*Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | Admis, à condition qu’ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales. Les candidatures multiples de sous-traitants sont autorisées. Ils devront figurer dans le dossier de l’offre.Les données relatives aux sous-traitants seront également examinées.La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire. |
| 3.7 | Critères de qualification*Insérer les critères dans leur intégralité* | Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF :CQ1 : EXPÉRIENCE / RÉFÉRENCE DE L’ENTREPRISECQ2 : PERSONNE CLÉ, RÉFÉRENCECQ3 : PREUVE DE DISPONIBILITÉCQ4 : APTITUDE ÉCONOMIQUE / FINANCIÉRE***Les critères à remplir et les justificatifs requis doivent être énumérés un par un :**** *- sans renvoi au dossier d’appel d’offres (seulement concernant le modèle à remplir « Dossier d’offre »)*
* *sans recours à des formatages spéciaux comme les tabulateurs ainsi que les listes et numérotations automatiques. Ne pas séparer les mots !*

***On doit pouvoir répondre par « oui » ou « non » aux critères (pas d’appréciation) !!!******Les critères et justificatifs ci-contre sont des exemples, à adapter en fonction de l’appel d’offres.*** |
| 3.8 | Justificatifs requis***Indiquez le formulaire souhaité :*** *Copie, documentation sur l’offre remplie* | Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d’offre (prédéfini), faute de quoi celui-ci ne pourra pas être pris en considération :**C1 : Expérience / référence de l'entreprise**1 référence comparable.Dans le cadre de l’évaluation de la qualification, une référence est reconnue comme étant comparable lorsqu’elle remplit au moins les conditions suivantes :a) Projet concernant (REMARQUE : choisir entre tracé, tunnel, ouvrages d'art) des routes nationales, des routes à grand débit ou des voies ferrées ;b) Mandat de planificateur de la phase ….. à la phase ……… (phases SIA) ;c) Travail de référence terminé ;d) (REMARQUE : si plusieurs phases sont exigées, ajouter le point suivant : « Si la référence ne contient pas toutes les phases demandées dans le point b), les phases manquantes peuvent être couvertes avec au maximum une deuxième référence ») ;e) Montant minimum des honoraires CHF XX millions (REMARQUE : si plusieurs phases sont demandées, ajouter le point suivant : « Si les phases manquant dans la première référence sont contenues dans une deuxième référence, le total des deux références doit atteindre le montant minimum des honoraires »). **C2 : Personne clé, référence**Est considérée comme personne clé pour l'évaluation des critères d’aptitude la personne exerçant la fonction suivante dans le cadre du projet :**chef de projet.**Exigences minimales à l'égard de la personne clé pour la satisfaction des critères d’aptitude : ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent avec une référence de chef de projet ou de chef de projet suppléant ou un poste équivalent dans un projet remplissant au moins les conditions suivantes :a) Projet concernant (REMARQUE : choisir entre tracé, tunnel, ouvrages d'art des routes nationales, des routes à grand débit ou des voies ferrées) ;b) Mandat de planificateur de la phase ….. à la phase ……… (phases SIA) ; (REMARQUE : si plusieurs phases sont exigées, prière d’ajouter : « Si le mandat ne comprend pas toutes les phases exigées, les phases manquantes peuvent être attestées sur présentation d'un deuxième objet de référence »).c) La fonction demandée doit être traitée pendant toute la phase…. (phase SIA) (REMARQUE : en guise d’alternative, la phase demandée doit être traitée intégralement de la phase ... à la phase ... (Phase SIA).) (REMARQUE : si plusieurs phases sont exigées, ajouter le point suivant : « Si la référence ne contient pas toutes les phases demandées dans le point b), les phases manquantes peuvent être couvertes avec au maximum une deuxième référence »).d) Montant minimum des honoraires CHF XX millions (REMARQUE : si plusieurs phases sont demandées, ajouter le point suivant : « Si les phases manquant dans la première référence sont contenues dans une deuxième référence, le total des deux références doit atteindre le montant minimum des honoraires »).**C3 : Preuve de disponibilité**- Confirmation de la disponibilité de la personne clé : -- Disponibilité minimale du chef de projet       % (max. 80 %) en x et       % (max. 80 %) en x + 1. -- Disponibilité minimale du chef de projet suppléant       % (max. 80 %) en x et       % (max. 80 %) en x + 1.  **C4 : Aptitude économique / financière**- Confirmation que les prestations des sous-traitants ne dépassent pas 50 % (REMARQUE : si prévu au point 3.6) ;- Confirmation que le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire pour les années x -2 et x-1 est plus de deux fois supérieur au chiffre d'affaires annuel du mandat ;Documents / attestations devant être fournis après la soumission de l'offre à la demande du pouvoir adjudicateur :--Extrait du registre du commerce et des poursuites, --Extrait de la caisse de compensation AVS / AI / APG / AC,--Confirmation de l’assurance LAA, --Confirmation (des impôts payés) de l’administration fiscale : impôt à la source, impôt fédéral, impôt cantonal et communal ou taxe sur la valeur ajoutée,--Attestations d'assurance, tous les documents doivent avoir moins de 3 mois. |
| 3.9 | Conditions à l’obtention du dossier d’appel d’offres | Conditions de paiement : aucun. |
|  | Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: | **« Même date qu’au point 1.4 »** |
| 3.10 | Langues utilisées pour les offres | [ ]  Allemand[ ]  Français[ ]  Italien[ ]  Anglais |
|  | Langue de la procédure | [ ]  Allemand[ ]  Français[ ]  Italien[ ]  Anglais |
|  | remarques | Cela signifie que toutes les communications du service adjudicateur sont faites au moins dans cette langue. |
| 3.11 | Validité de l’offre | 180 jours / 6 mois à partir de la date limite pour le dépôt des offres. |
| 3.12 | Source du dossier d’appel d’offres | [www.simap.ch](http://www.simap.ch)Dossier disponible à partir du:: xx.xx.xxxx jusqu'au xx.xx.xxxx |
|  | Langues du dossier d’appel d’offres | [ ]  Allemand[ ]  Français[ ]  Italien[ ]  Anglais |
|  | Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: | Le dossier d'appel d'offres est EXCLUSIVEMENT disponible en téléchargement sur le site Internet www.simap.ch. |
| 3.13 | Conduite d’un dialogue | [ ]  oui[ ]  non |
|  | Déscription de l’exécution d’un dialogue | *-* |
| 4.1 | Conditions pour les soumissionaires provenant d’États non membres de l’Accord sur les marchés publics de l’OMC | Aucun. |
| 4.2 | Conditions générales | Selon le contrat prévu*.* |
| 4.3 | Visite des lieux | Il est recommandé aux soumissionnaires de participer à la visite sur place : xx.xx.xxxx, xxhxx - xxhxx, point de rencontre : XXXXXXIl ne sera répondu à aucune question sur place. Les soumissionnaires intéressés doivent s’inscrire par e-mail à acquistipubblici@astra.admin.ch avant le xx.xx.xxxx (REMARQUE : ajouter la date) et indiquer le nombre total de personnes participant à la visite. (Ou : En raison de la répartition des soumissionnaires, la visite sera organisée à des dates différentes. Le lieu et la date seront communiqués séparément par courrier après la lettre de confirmation).(Si pas de visite)Aucune visite n'est prévue. |
| 4.4 | Exigences fondamentales | Le pouvoir adjudicateur attribue des marchés publics en Suisse uniquement aux soumissionnaires garantissant le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail et l’égalité des salaires entre hommes et femmes. |
| 4.5 | Soumissionaires préimpliqués et admis à la procédure | 6. (éventuellement en cas de pré-implication licite) L’entreprise [XY] [à CH-NPA/localité] a élaboré [l’étude/l’avant-projet/le projet de mise à l’enquête/le projet de construction] et a terminé son mandat. Les documents du projet élaborés par cette entreprise sont joints dans leur intégralité au descriptif des tâches [si l’ensemble des documents établis par la partie pré-impliquée ne peuvent pas encore être remis, rayer «dans leur intégralité» et ajouter le complément suivant: Les documents du projet établis par l’entreprise conformément au cahier des charges peuvent être consultés à l’OFROU après annonce préalable jusqu’à l’expiration du délai imparti pour poser les questions. Le délai de présentation d’une éventuelle offre par l’entreprise pré-impliquée ou par la communauté de soumissionnaires dont elle fait partie expire le [ajouter la date]. Le délai indiqué au ch. 1.4. s’applique à tous les autres soumissionnaires. Compte tenu de ces mesures, l’entreprise [XY] est admise à soumissionner (art. 14 LMP).(REMARQUE : si la rémunération de la prise en charge des fichiers est prévue, veuillez prévoir les éléments suivants) De plus, pour les entreprises qui ne sont pas mentionnées dans ce point, une rémunération est prévue pour couvrir les coûts induits par la prise en charge des fichiers des phases de projet précédentes. Le soumissionnaire doit prévoir les coûts probables de la prise en charge des fichiers avec les documents de l’offre correspondants. Les coûts ne doivent pas dépasser le montant maximum qui y est déterminé. Ces coûts ne sont pas pris en compte pour l’adjudication de cet appel d'offres. La description détaillée de ces activités et les coûts correspondants sont précisés lors de la phase d’adjudication.**Attention:**Si la clause de pré-implication est intégrée (avec adaptations) au ch. 4.5 du masque SIMAP, il faut systématiquement aussi compléter le **ch. 1.4** (réglementation générale des délais) comme suit: Le délai de présentation des offres s’applique comme indiqué au ch. 4.5 aux entreprises pré-impliquées – même si elles faisaient seulement partie d’un consortium dans la phase de préparation du marché. |
| 4.6 | Autres indicationsTitre et pondération***Cf. critères d’adjudication dans le « Manuel sur les marchés publics, Compte des investissements »*** ***Les critères d’adjudication et les sous-critères, de même que leur évaluation, doivent de préférence être publiés dans Simap****:* * *- sans renvoi au dossier d’appel d’offres (seulement concernant le modèle « Dossier d’offre »)*
* *- sans recours à des formatages spéciaux comme les tabulateurs ainsi que les listes et numérotations automatiques. Ne pas séparer les mots ! Max. 200 signes par ligne.*

***Les critères et sous-critères doivent être pondérés et pouvoir être évalués de façon cohérente !!!******Les critères d’adjudication ci-après sont des exemples, à adapter en fonction de l’appel d’offres****Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | 1. CRITÈRES D’ADJUDICATION (CA) Les critères d’adjudication suivants doivent être joints au dossier d’offre (prédéfini) :Liste CA**(REMARQUE : les pondérations prévues ici sont celles prévues dans le Manuel sur les marchés publics, 9e édition, pour les prestations de construction avec gêne au trafic).****C1 : Prix : pondération de 30 %.****C2 : QUALITÉ DE L’OFFRE : Pondération de 40 % ; avec la sous-division suivante :**2.1 Analyse des tâches, proposition d'approche et concept de gestion de la qualité : 15 % ;2.2 Plausibilité de l’estimation des heures : 15 % ;2.3 Analyse de la durabilité (d’un point de vue économique, social et écologique) : 5 % ;2.4 Analyse des risques : 5 %.**C3 : RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES A LA MISSION DES PERSONNES CLÉS : PONDÉRATION DE 30% ; avec la sous-division suivante :** (REMARQUE : PRIÈRE DE CHOISIR LA PERSONNE EN FONCTION DE LA COMPLEXITÉ DU MANDAT)3.1 Chef de projet X %3.1.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.1.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.2 Chef de projet suppléant X %3.2.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.2.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.3 Ingénieur spécialisé en élaboration de projets de tracé X %3.3.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.3.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.4 Ingénieur spécialisé en élaboration de projets de tunnel X %3.4.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.4.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.5 Ingénieur spécialisé en élaboration de projets d’ouvrage d’art X %3.5.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.5.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.6 Ingénieur spécialisé en élaboration de projets EES X %3.6.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.6.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.7 Spécialiste en élaboration et contrôle des documents de soumission X %3.7.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.7.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.8 Professionnel de l’environnement X %3.8.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.8.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.3.9 Professionnel du trafic X %3.9.1 Une référence (comparabilité de la fonction et de l’ouvrage de référence avec la fonction et l’ouvrage du présent appel d'offres) x % ;3.9.2 Curriculum vitæ (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle au vu du projet) x %.- etc.EVALUATION DU PRIXLa note maximale (5) est attribuée à l’offre révisée au prix le plus bas. Les offres, dont le prix est supérieur de 100 % ou plus à celui de l’offre la plus basse obtiennent la note 0. Entre deux, l’évaluation est linéaire (arrondi à deux chiffres après la virgule). Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l’évaluation des prix.ÉVALUATION DU C2.2Objet de l’évaluation : total des offres proposées pour les prestations prévues, hormis les heures de régie prescrites par le mandant et celles requises par la prise en charge des données pour les entreprises qui ne sont pas préimpliquées.La « moyenne de référence du nombre d’heures » est la moyenne obtenue entre les heures estimées par le mandant et la moyenne des heures estimées par tous les soumissionnaires autorisés. Seules les offres s’écartant du nombre d’heures du mandant d’au maximum 50 % (en plus ou en moins) seront prises en compte. L’estimation des heures du mandant est conservée dans une enveloppe fermée. En cas de recours, l’enveloppe est remise encore fermée au for compétent.La note maximale est attribuée aux offres présentant un nombre d’heures estimé compris entre -10 % (seuil inférieur) et +10 % (seuil supérieur) de la référence du nombre d’heures. En cas de fluctuation de plus de 30 % (en plus ou en moins) ; la note est de 0. Entre deux, à savoir entre -30 % et -10 % et entre +10 % et +30 %, la note est calculée proportionnellement de manière linéaire (jusqu’à deux chiffres après la virgule).Notation des autres critères de qualitéL’évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5 :0 = en rapport avec les critères: évaluation impossible // en rapport avec la qualité des informations: aucune information1 = en rapport avec les critères: critère très mal rempli // en rapport avec la qualité des informations: informations insuffisantes et incomplètes2 = en rapport avec les critères: critère mal rempli // en rapport avec la qualité des informations: informations sans lien suffisant avec le projet3 = en rapport avec les critères: critère rempli // en rapport avec la qualité des informations: qualité correspondant aux exigences de l’appel d’offres4 = en rapport avec les critères: critère bien rempli // en rapport avec la qualité des informations: bonne qualité5 = en rapport avec les critères: critère très bien rempli // en rapport avec la qualité des informations: excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l’objectif.Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.TOTAL DES POINTS : somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal : 5 x 100 = 500).2. Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits. 3. L’élaboration des offres n’est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués. 4. Le dossier d'appel d'offres est disponible en Indiquez la/les langue/s. En cas de divergences entre les versions, la version allemand fait foi.5.Exclusion : (REMARQUE : il faut choisir l’une de ces deux options)a) Aucune entreprise n'est exclue de la participation à la présente procédure.b) L’entreprise/Les entreprises xxx et yyy (REMARQUE : choisissez entre « effectue/effectuent les activités d’appui au maître de l’ouvrage » ou « a/ont préparé le dossier de cet appel d’offres » ou (remarque : pour les contrats de services) « joue/jouent le rôle de chef de projet »). Par conséquent, les entreprises xxx et yyy, ainsi que toutes les entreprises en relation économique ou juridique étroite avec cette ou ces entreprises sont par la présente exclues de la participation à la présente procédure (REMARQUE : si après une analyse du marché, vous constatez un manque de concurrence (1 ou au max. 2 soumissionnaires potentiels), enlevez la dernière phrase).6. L’adjudicateur se réserve le droit de reporter les délais indiqués dans le dossier d'offre (en particulier la date de l’adjudication et celle du début des travaux). Dans un tel cas, le soumissionnaire n’a pas droit à une indemnisation.7. (REMARQUE : pour les marchés d’auteur de projet) Le mandant se réserve le droit d’exclure l’adjudicataire du présent appel d'offres des futurs appels d’offres pour des directions de chantier localisées en lien avec le même projet.8. Tous les montants s’entendent hors TVA.9. La publication sur SIMAP est déterminante. En cas d’imprécisions ou de contradictions, la version allemande fait foi. |
| 4.7 | Organe de publication officiel | [www.simap.ch](http://www.simap.ch) |
| 4.8 | Indication des voies de recours | **(REMARQUE : pour les appels d'offres avec "GATT NON" avec un marché inférieur à 2 millions, omettre l'indication des voies de recours)**Conformément à l'art. 56, al. 1, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la présente décision peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 San Gallen. Présenté en deux exemplaires, le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature de la partie recourante ou de son représentant ; y seront jointes une copie de la présente décision et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.Conformément à l'art. 56, al. 2, LMP, les dispositions de la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) relatives à la suspension des délais ne s'appliquent pas. Conformément à l'art. 52, al. 2, LMP, les recours peuvent tendre uniquement à faire constater que ladite décision enfreint le droit fédéral, et non à son annulation. Les soumissionnaires étrangers ne peuvent faire recours que si l'État dans lequel ils ont leur siège accorde la réciprocité. |